

## **9.2. UNE DESCRIPTION DU PROJET**

### **9.2.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET**

La Société CMGO est autorisée par Arrêté Préfectoral en date du 28 juillet 2016 à exploiter une carrière de granite, au lieu-dit « Ruvernison », sur le territoire des communes de Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29) pour :

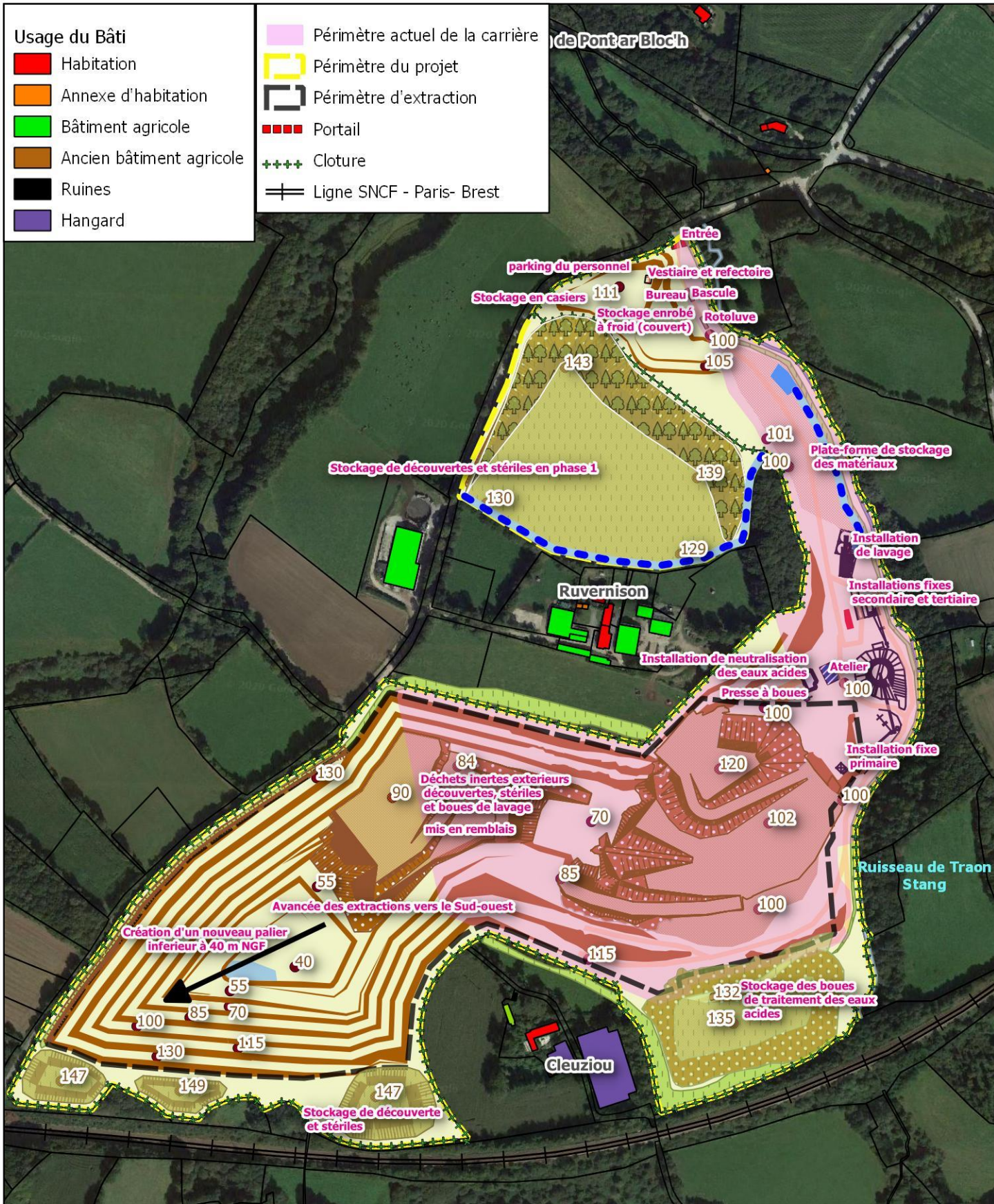
- une durée allant jusqu'au 29 juin 2020,
- une superficie de 13 ha 29 a,
- une production maximale de 200 000 t/an,
- une installation de traitement des matériaux d'une puissance de 1060 kW,
- l'accueil de déchets inertes extérieurs sur le site de la carrière (60 000 t/an).

La Société CMGO sollicite une nouvelle demande d'autorisation environnementale (DAE) pour ce site avec en particulier :

- une modification du périmètre de la carrière, comprenant notamment une extension d'environ 19,53 ha (dont environ 1ha en régularisation),
- l'augmentation de la production maximale envisagée de 200 000 t/an à 450 000 t/an,
- une prolongation de la durée d'exploitation autorisée (30 années à compter du futur Arrêté),
- l'approfondissement de l'excavation (40 m NGF au lieu de 60 m NGF),
- le redimensionnement et l'augmentation de la puissance totale de l'installation de traitement existante par l'ajout d'une unité de lavage et d'un groupe de concassage-criblage mobile,
- le maintien de l'accueil de déchets inertes (matériaux de terrassement et de démolition issus de chantiers du BTP) provenant de l'extérieur du site et la possibilité d'en recycler une partie,
- l'augmentation de la surface consacrée au transit de matériaux.

Les limites d'emprise future sollicitée, ainsi que l'organisation des activités sur le site sont présentées sur le plan page suivante.

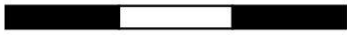




**PLAN DE PRESENTATION DU PROJET**  
**(fond phase 6 : 25-30 ans)**



0 75 150 225 m





## 9.2.2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE L'ENSEMBLE DU PROJET

Les limites d'emprise future sollicitée, ainsi que l'organisation des activités sur le site sont présentées sur le plan page suivante. Le tableau de synthèse suivant permet de récapituler les grandes lignes du projet comparativement à l'autorisation actuelle.

		Autorisation actuelle AP 28/07/2016	Autorisation sollicitée
Bénéficiaire		CMGO	CMGO
Superficie autorisée		13,29 ha	<b>32,85 ha (dont extension : 18,63 ha et régularisation : 0,92 ha)</b>
Surface d'extraction		9.4 ha	<b>16.98 ha</b>
Durée		Jusqu'au 29/06/2020	<b>30 ans à compter du futur arrêté</b>
Production de granulats (tonnes)	Moyenne annuelle	Sans objet	<b>400 000 tonnes</b>
	Maximum annuel	200 000 tonnes	<b>450 000 tonnes</b>
Apport de matériaux inertes extérieurs mis en remblais		60 000 t/an	<b>60 000 t/an</b>
Apport de matériaux inertes extérieurs à recycler		Sans objet	<b>20 000 tonnes/an</b>
Négoce		Sans objet	<b>5 000 tonnes/an</b>
Nature des installations de traitement		Installations de concassage, broyage et criblage fixes	<b>Installations de concassage, broyage et criblage fixes Ajout d'une unité de lavage et recomposition et d'un groupe de concassage-criblage mobile</b>
Puissance des installations		1060 kW	<b>1550 kW</b>
Rubriques ICPE <sup>(1)</sup>		2510 : exploitation de carrière : A 2515 : concassage-criblage : A 2517 : transit de matériaux minéraux solides : 17500 m <sup>2</sup> : E	<b>2510 : exploitation de carrière : A 2515 : concassage-criblage-lavage : E 2517 : transit de matériaux minéraux solides : 31 400 m<sup>2</sup> : E 2720-2 : Installation de stockage de déchets non dangereux non inertes résultant de l'exploitation de carrière : A 4331 (ex 1432): liquides inflammables : NC 1435 : station-service : NC 2930 : Atelier :NC</b>
Rubriques IOTA		Sans objet	<b>2.1.5.0 : rejet des eaux &gt; 20 ha : A 3.2.3.0 : plan d'eau &gt; 3 ha : A</b>
Cote de fond de fouille		60 m NGF	<b>40 m NGF</b>

(1) : A : Autorisation, D : Déclaration, E : Enregistrement, NC : Non Classé

**Fig. 70 : Tableau de synthèse – chiffres clés**

Le plan d'ensemble du projet est joint au chapitre 17.

### **9.2.3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE DU PROJET,**

#### **9.2.3.1. Procédé de fabrication**

Après décapage des terrains, l'extraction de ces matériaux est réalisée selon les étapes suivantes :

- Foration des trous de mines à l'aide d'une foreuse,
- Abattage par tir de mines (explosifs),
- Reprise des matériaux par pelle mécanique,
- Transport des matériaux abattus jusqu'aux installations primaire de concassage-criblage par dumpers,
- Alimentation des installations fixes secondaire et tertiaire par convoyeurs,
- Reprise des matériaux par dumper jusqu'à la plate-forme de stockage,
- Une chargeuse alimente les camions clients sur la plate-forme de stockage.

La hauteur des fronts d'extraction reste inférieure ou égale à 15 mètres.

Les fronts sont espacés au minimum de 13 mètres en cours d'exploitation. Les banquettes sont ensuite réduites à une largeur minimale de 7.5 mètres lorsque les fronts ont atteint leur extension maximale.

A noter que les nouvelles pistes créées éviteront les fronts Nord.

Dans le cadre de ce projet, la société CMGO souhaite rajouter :

- un groupe mobile de concassage de type lokotrack LT 110,
- un groupe de criblage de type METSO ST 358,
- une unité de lavage des granulats.

Les fiches techniques de ces installations sont jointes au paragraphe 13.3. Elles pourront être remplacées par des installations similaires.

#### **9.2.3.2. Demande et utilisation d'énergie**

Les sources d'énergie sur la carrière sont l'électricité pour les locaux ainsi que le GNR et le gasoil, pour les engins, les camions et les installations de traitement.

#### **9.2.3.3. Nature des matériaux et des ressources naturelles utilisés**

D'après la carte géologique du BRGM n°240 « MORLAIX », la carrière recoupe des terrains de différentes formations géologiques :

- Au Nord de la carrière : les Schistes alumineux carburés, Siegenien
- Au Sud dans la fosse actuelle et sur l'extension projetée : des Orthogneiss à composition granitique à monzonitique (orthogneiss de Plougonven) anté-hercynien,
- Le long du ruisseau des Alluvions, colluvions des têtes de vallées.

**La carrière de Ruvernison exploite des orthogneiss appartenant à la formation de Plougonven.**

## 9.2.4. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS

### ATTENDUS

#### 9.2.4.1. Pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol

Les mesures prises et détaillées dans les chapitres 9.4.1 et 9.4.4 et auxquels on se reportera visent à limiter les pollutions de toute nature et en particulier :

- Pour l'eau : les matières en suspension, métaux et les hydrocarbures,
- Pour l'air : les émissions des moteurs des engins et des installations de traitement,
- Pour le sol et le sous-sol : les hydrocarbures.

#### 9.2.4.2. Bruit, vibration, lumière, chaleur, radiation

Les mesures prises et détaillées dans le chapitre 9.4.1 visent à limiter les émissions de toute nature et en particulier pour les riverains : les bruits et les vibrations. Le projet n'est pas de nature à générer des flux de chaleur ou de radiation.

#### 9.2.4.3. Types et des quantités de déchets produits

Dans le cadre de ce projet, les déchets générés sur la carrière de Ruvernison seront les mêmes qu'actuellement :

Type de déchet	Quantité annuelle produite
boues hydrocarburées pompables	4 200 kg
eaux hydrocarburées séparateur	1 500 kg
carburants usagés	150 kg
cartons	120 kg
futs vides	30 kg
matériels souilles standard	130 kg
filtres à huile et à carburant	100 kg
Aérosols	40 kg
fosse septique	1 500 kg
huiles usagées	900 kg
ferraille	10 780 kg
DIB	2 120 kg
Manganèse	6 460 kg
Pneus	500 kg

Ces déchets seront triés à la source pour être ensuite éliminés par les filières spécialisées.

Les déchets ménagers produits sur le site seront éliminés par la filière présente sur la commune de Pleyber-Christ.

### **9.3. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT, DENOMMEE « SCENARIO DE REFERENCE »**

#### **9.3.1. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

La mise en œuvre du projet induira pour l'environnement du site des modifications relatives :

- **au voisinage**, en raison du déplacement des sources de bruits, poussières et vibrations et de l'augmentation du trafic de poids lourds, aspects détaillés au chapitre 9.4.1,
- **aux espaces agricoles**, en raison de la consommation d'espaces de prairies par l'extension de la carrière, aspect détaillé au chapitre 9.4.1,
- **au paysage**, en raison de l'extension de l'excavation et de la création de merlons et de stockages de matériaux de découvertes, aspects détaillés au chapitre 9.4.2,
- **à la faune et à la flore**, avec destruction de certains habitats et création ou aménagements de nouveaux habitats, aspect détaillé au chapitre 9.4.3,
- **aux eaux**, en raison de l'augmentation de la superficie drainée par le site et du débit de rejet inhérent, aspect détaillé au chapitre 9.4.4.

Les mesures prises et détaillée dans les paragraphes précités visent à Eviter Réduire ou Compenser les impacts correspondants.

#### **9.3.2. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

##### **Devenir des terrains de l'extension en absence de demande d'extension de la carrière**

Il n'a pas été recensé de projet susceptible de faire évoluer les terrains prévus pour l'extension de la carrière par rapport à leur usage agricole actuel. L'évolution de ces terrains sans extension de la carrière suivrait l'évolution globale de l'activité agricole, marquée depuis plusieurs décennies par une intensification des pratiques agricoles.

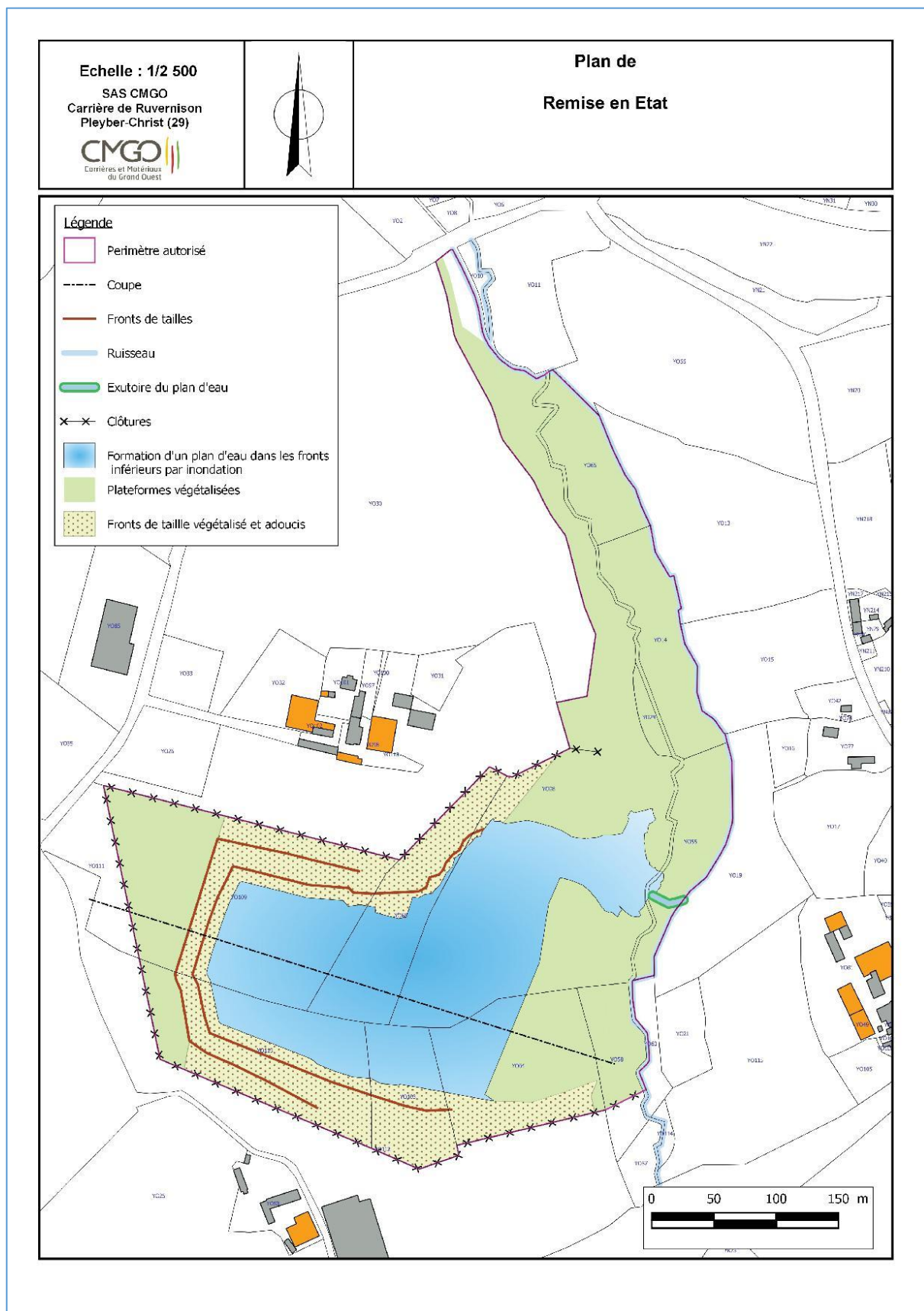
##### **Devenir du site de carrière en absence de projet d'extension**

En absence de renouvellement du droit d'exploiter et d'extension de la carrière, l'Arrêté Préfectoral de la carrière prendrait fin le 29 juin 2020.

Etant donné :

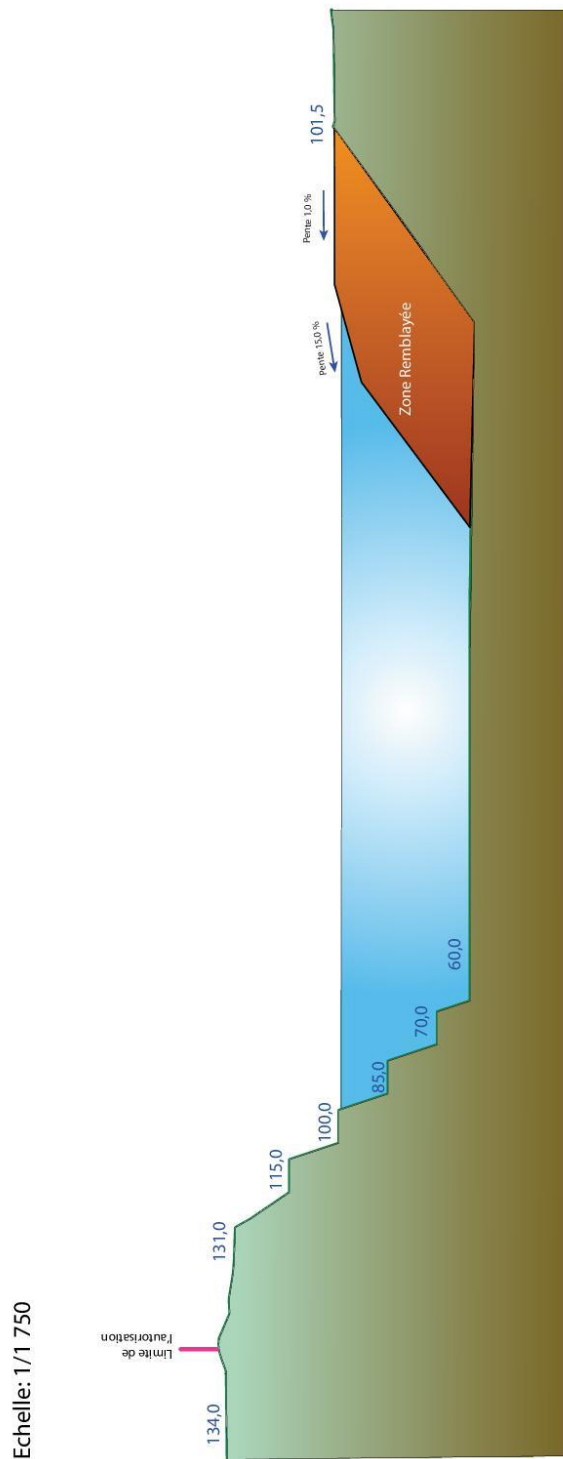
- les limites actuelles du site,
- l'avancement actuel des fronts,
- la production actuelle autorisée (200 000 tonnes / an).

La remise en état devrait alors se conformer aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 28 juillet 2016. Le plan et la coupe pages suivantes illustrent la situation du site fin juin 2020, à l'échéance de l'autorisation d'exploiter actuelle.



**Fig. 71 : Plan du « scénario de référence » : site en fin juin 2020 en absence d'extension de la carrière**

**Plan de Remise en Etat  
Coupe**



Les altitudes sont rattachées au Nivellement Général de la France (NGF)

Fig. 72 : Coupe du « scénario de référence » : site en fin juin 2020 en absence d'extension de la carrière